

Les inscriptions relatives à Vaison-la-Romaine (Vaucluse, France) à la lumière de Joseph- Dominique Fabre de Saint-Véran

Nicolas Mathieu

Université Grenoble-Alpes, France

Abstract Joseph-Dominique Fabre de Saint-Véran (1733-1812), an abbot, saw and described 57 inscribed stones from Vaison and the territory of the *Vocontii*, in a catalogue (Ms. 556) now at the Inguimbertaine Library at Carpentras. No drawing is provided but the text of the inscriptions is given including its development, with indication of provenance and present location. Readings are good, there are few mistakes, and his manuscript can help researchers in the cases in which the monuments have disappeared. It is a catalogue *raisonné*.

Keywords Inscriptions. Manuscript. Epitaphs. Devotion. Work. Honorific inscription. Stones.

Sommaire 1 Fabre de Saint-Véran et l'épigraphie. – 2 Histoire et épigraphie vaison-naise d'après le manuscrit de Fabre de Saint-Véran. – 3 Le corpus épigraphique de Fabre de Saint-Véran. – 4 La méthode de Fabre de Saint-Véran. – 5 Les apports de Fabre de Saint-Véran : étude de cas. – 6 Conclusion.

Dans le cadre de la révision des inscriptions relatives aux Voconces de Vaison j'ai consulté deux manuscrits de Fabre-de-Saint-Véran (désormais Fabre de Saint-Véran) conservés à la Bibliothèque Inguimbertaine de Carpentras :

- Ms. 556 : *Mémoire historique sur Vaison avec des notes sur l'état de cette ville et celui des Voconces, dont elle était la capitale sous la domination des Romains. On y a ajouté des inscriptions anciennes trouvées dans cette contrée*, 3 vol., 1786-1792 ;



Edizioni
Ca' Foscari

Antichistica 24 | Storia ed epigrafia 7

e-ISSN 2610-8291 | ISSN 2610-8801

ISBN [ebook] 978-88-6969-374-8 | ISBN [print] 978-88-6969-375-5

Peer review | Open access

Submitted 2019-07-14 | Accepted 2019-10-18 | Published 2019-12-11

© 2019 | © Creative Commons Attribution 4.0 International Public License

DOI 10.30687/978-88-6969-374-8/010

167

- Ms. 1721 : J.-D. Fabre-de-Saint-Véran, mémoire historique sur Vaison avec l'indication des inscriptions antiques qui s'y trouvent dans *Manuscrits qui ont appartenu à M. Jos. Dom. Fabre de Saint Véran, neveu maternel de l'évêque d'Inguibert et bibliothécaire de Carpentras*, s. d. (f.101 et suivants).

Les informations contenues dans ces deux manuscrits peuvent être complétées par :

- Ms. 1722, conservé à la Bibliothèque Inguibertine de Carpentras : Denis-Barthélémy Tissot, 1813. Volume de 579 folios qui sont les lettres adressées par Esprit Calvet à Fabre de Saint-Véran entre 1765 et décembre 1808 ;
- Ms. 2357, conservé à la Bibliothèque Municipale d'Avignon, fonds Calvet, qui sont les lettres de Fabre de Saint-Véran à Esprit Calvet entre 1762 et 1806.

Le manuscrit Ms. 556 comprend deux parties distinctes : une narration historique et archéologique, le « mémoire historique », proprement dit, de seize pages, dans laquelle Fabre de Saint-Véran mentionne voire décrit des monuments, et ensuite un catalogue (désormais désigné *Cat.*) de quinze pages intitulé « Inscriptions anciennes trouvées à Vaison et dans les païs divers qu'occupaient les anciens voconces avec l'explication des sigles ou abréviations qui s'y trouvent pour servir de suite à la 1^e partie du mémoire historique sur cette ville ».

1 Fabre de Saint-Véran et l'épigraphie

Neveu de dom Malachie d'Inguibert, l'abbé Joseph-Dominique Fabre-de-Saint-Véran est né à Vaison le 25 janvier 1733.¹ Il appartenait à une famille de juristes locaux. Saint-Véran a été accolé au nom de Fabre par le père de l'antiquaire : c'est celui d'un domaine rural situé aux limites de Vaison et Séguret et qui semble entrer dans le patrimoine familial à cette époque. Jean-Pierre, le père de l'antiquaire, épousa la sœur de dom Malachie d'Inguibert, Claire-Gabrielle. En 1753, Joseph-Dominique reçoit de son père un patrimoine qui lui permet d'accéder à la prêtrise. Il a fait des études en droit civil et canon et est ordonné prêtre à Vaison. Son oncle l'envoie poursuivre des études à Rome où il reste trois ans et devient sous-bibliothécaire à la Bibliothèque Barberini. En 1756, son oncle, qui avait fondé à Carpentras une bibliothèque en 1746, le fait revenir à Carpentras pour succéder au chevalier d'Aultane, un parent de l'évêque, comme préfet de la Bibliothèque Inguibertine. Un an plus tard, à la mort de son oncle,

¹ Voir Thomas 2002.

Joseph-Dominique en devient l'héritier et en demeure le responsable, pendant près d'un demi-siècle (1756-1796, puis de 1802 à 1812). Alors que son oncle avait prévu une fondation qui aurait pu permettre à Joseph-Dominique d'être logé sur place et de percevoir un traitement annuel de mille livres, celui-ci s'est contenté de vivre avec les revenus de bénéfices et chapellenies qu'il avait : un bénéfice à Carpentras et deux chapellenies, l'une à Buis et l'autre à Puyméras. Mis à part la période de troubles révolutionnaires qui ont entraîné la confiscation de ses biens et revenus et l'ont fait tomber dans la misère, les revenus qu'il possédait, ecclésiastiques ou par héritage à la mort de son père, et le soutien de parents lui ont permis de remplir sa charge pour le bien de la bibliothèque et des lecteurs. Il a constitué les premiers catalogues, rédigé des mémoires, participé à des œuvres collectives - notamment le *Dictionnaire géographique, historique et politique des Gaules et de la France* par l'abbé Expilly publié en 1763 -, entretenu une abondante correspondance, fait des recherches sur Vaison, de l'Antiquité à sa propre époque, accueilli des savants de passage à Carpentras. La plupart de ses recherches sont demeurées manuscrites et sont conservées à la Bibliothèque Inguimbertaine.²

L'horizon géographique quotidien de Fabre de Saint-Véran s'étend de Carpentras au pays vaisonais qui correspondent à ses attaches familiales, domestiques et professionnelles. À la mort de son père, en 1760, il s'est occupé, avec son frère, de la gestion de plusieurs domaines à Vaison. Par la correspondance échangée notamment avec Calvet, nous savons qu'il a régulièrement séjourné à Vaison dans les différents lieux qui appartenaient à la famille, à Saint-Véran, et à partir de 1780 qu'il a acheté dans le quartier de la cathédrale un jardin qu'il cultive, où il se repose et où il vient souvent séjourner car sa nièce qui réside à Carpentras lui laisse la jouissance de terres qu'elle possède à proximité de l'abside de la cathédrale. La période révolutionnaire lui laisse d'autant plus de temps à Vaison qu'il a été accusé d'avoir rétracté son serment constitutionnel et que son poste est déclaré vacant en 1793. Il est réintégré au bout de six mois. Mais il est suspendu fin 1797 ou début 1798, est arrêté le 23 août 1799 comme d'autres prêtres, après avoir vécu caché et erré entre Mollans et Buis, et est incarcéré à Avignon. Grâce à l'intervention d'Esprit-Claude Calvet³ il est libéré. Il n'est retourné à Carpentras, où il a été réintégré comme bibliothécaire, qu'en octobre 1804. Joseph-Dominique meurt à Vaison en 1812.

Il est, avec Suarès, un des principaux érudits, fin connaisseur des monuments épigraphiques ou non de la Narbonnaise,⁴ enraciné lo-

² Carpentras, Bibliothèque Inguimbertaine, ms. 716.

³ Communément Esprit Calvet, voire Calvet, 1728-1810.

⁴ Voir Laurens, Pomian 1992.

calement mais aussi inséré dans le milieu des savants et des amateurs qui ont contribué à découvrir, recueillir, expliquer nombre de textes et ont constitué une source majeure pour O. Hirschfeld. Il vit à l'époque où les érudits sortent des cabinets et où on commence à se soucier de la préservation des monuments.⁵ Il a correspondu avec Calvet, un médecin et érudit, descendant d'une famille vaisonnaise, qui occupe à Avignon une place importante dans le milieu des antiquaires.⁶ Calvet est devenu membre de l'Académie Royale des Inscriptions en 1766 et dans la correspondance qu'il a avec Fabre de Saint-Véran, il lui demande souvent des précisions sur les lieux de découverte ou de provenance des inscriptions vaisonnaises, leurs dimensions etc. Par exemple, le 8 octobre 1792, Calvet écrit à Fabre de Saint-Véran⁷ en ces termes: « Il m'importe d'être informé si ces deux pièces, TITIAE et FRONTONI sont à Vaison ou y ont été trouvées, car n'est rien plus essentiel en rapportant un marbre que d'indiquer le lieu où il est. » Fabre de Saint-Véran répond le 29 octobre.⁸ Nous savons aussi que Fabre de Saint-Véran s'est appuyé sur M. de Vérone pour constituer son catalogue vaisonnaise.⁹ Il a profité de l'important fonds documentaire de la Bibliothèque Inguimbertaine pour rédiger, entre 1786 et 1792, le *Mémoire*. Enfin il faut mentionner un autre savant, le père Dumont.¹⁰ Plusieurs monuments vaisonnaise ont été vus, relevés, décrits par les deux hommes, huit uniquement à Vaison.

L'exemple des deux inscriptions au nom de « Titia » et de « Fronton » peut illustrer la naissance de l'épigraphie savante. L'indication de la provenance et la précision sur la nature du matériau sont déterminantes. À la question posée par Calvet, Fabre de Saint-Véran répond en effet le 29 octobre 1792 :

Les inscriptions de Potita et Veratianus sont à Vaison, à la maison de feu M. Julian, qui appartient à M. Cottier. La première est au palier du degré, la deuxième sert de support à la table de pierre qui est à son jardin. C'est un cippe dont les deux côtés sont ornés [...]. Quant à celle de Frontanus, elle fut trouvée dans une vigne du chevalier de Rippert au même pays. Elle était sur une grande pièce de brique d'environ deux piés de haut sur un de large.

5 Voir Durand 2001.

6 Voir Foissy-Aufrère 1992.

7 Carpentras, Bibliothèque Inguimbertaine, ms. 1722.

8 Avignon, Bibliothèque Municipale, ms. 2357, f. 75.

9 Dans une lettre à Calvet, datée de Vaison, 26 octobre 1792, an 1^{er} de la République, il dit lui envoyer sous ce pli deux ou trois inscriptions de Vaison qu'il tire de son recueil et ajoute: « j'en ai ramassé quelques autres, tirées la plupart du recueil ou du mémoire de M. de Vérone sur les Voconces. »

10 Voir la contribution de Rossignol 1789-90.

Cette précision (*in lapide latericio scriptum esse*) a conduit les épigraphistes à la rejeter dans les corpus. Ce n'est pas à proprement parler une inscription lapidaire. Alors que Fabre de Saint-Véran la met dans son catalogue,¹¹ comme il n'est pas de coutume, dans le monde antique, de graver des épitaphes dans de la brique, elle est considérée comme fautive et numérotée en conséquence dans le *CIL* XII 150*. Calvet est plus savant et avancé que Fabre de Saint-Véran. Aussi Fabre de Saint-Véran s'en remet-il à lui lorsqu'il a du mal à comprendre ou lire une inscription. Le 6 octobre 1692, il écrit à Calvet: « J'ai déchiffré le sigle de [l'inscription de] Potita ; quant à celle de Titia, je la laisse à votre sagacité ». ¹² Fabre de Saint-Véran est une source importante : certaines des inscriptions qu'il a lues ou dont il a eu connaissance ont disparu depuis. Ainsi, l'épitaphe d'un *honoratus*, de sa fille et de son épouse¹³ est ainsi présentée: *ENSIUM vocontiorum Quintiliae | Paternae filiae uxori vivos fecit | et suis*, dont il indique en commentaire que, transportée à l'évêché, elle n'existe plus à son avis : « *nunc ut reor destructum* (maintenant, comme j'en juge, détruite) ». Autre cas évoqué dans la correspondance avec Calvet, la pierre d'Aurelius Maximus.¹⁴ « Je comptais », écrit-il le 25 vendémiaire an VI [1798] « de trouver dans la promenade de l'évêché dite des tilleuls, (cette pierre). Elle y était autrefois. J'ai pris [copié] cette singulière inscription avec le bon Vérone. La pierre qui était assez bonne et terminée en pointe ne s'y trouve plus ». ¹⁵ Sans doute faut-il comprendre que c'était une stèle à sommet ou fronton triangulaire. Parfois même, il a constaté leur dégradation. Ainsi le monument offert par les *opifices lapidarii* à D. Sallustius Acceptus.¹⁶ Dans une lettre datée du 2 août, peut-être 1798, il indique que Giraudy, qui a contribué à sauver de la destruction révolutionnaire des monuments antiques de Vaison et avec lequel il travaille, a observé, en allant reconnaître la pierre de Salluste, c'est-à-dire l'épitaphe de D. Sallustius Acceptus,

que quelqu'ignorant en avoit rafraîchi les caractères, craignant auparavant que les hommes peu éclairés comme lui ne la scussent lire. Cette restauration ou dégradation moderne fait perdre à ce beau monument une grande partie du prix qu'il mérite d'avoir dans l'esprit des curieux. *Omnia barbarie plena sunt [...]*.

11 *Cat.* p. 10, nr. 25.

12 Avignon, Bibliothèque Municipale, ms. 2357, f. 80.

13 *Cat.* p. 6, nr. 2 = *CIL* XII 1374.

14 *Cat.*, p. 9, nr. 18 = *CIL* XII 1381.

15 Avignon, Bibliothèque Municipale, ms. 2357, f. 89. Citation dans Thomas 2002, 49.

16 *Cat.* p. 4, nr. 7 = p. 11, nr. 28 barré.

2 Histoire et épigraphie vaisonnaise d'après le manuscrit de Fabre de Saint-Véran

Dans la première partie de ms. 556, une seule inscription est citée, page 11, presque à la fin, dans le passage où Fabre de Saint-Véran expose l'organisation administrative, le statut des Voconces en général :

[...] il paraît cependant assuré que les villes des voconces n'ont été d'abord que des préfectures. L'inscription suivante trouvée au Luc (?) et rapportée par M. de Vérone dans sa dissertation sur les voconces ne laisse aucun lieu d'en douter.

FELIS. PRAEF. VOCONT.

Nous voyons [cependant]¹⁷ d'ailleurs par le passage de Pline que j'ai cité que Vaison eut le titre d'alliée. Elles en ont joui jusqu'aux changements que firent ensuite des empereurs dans la forme du gouvernement.

Cette inscription provient de Luc.¹⁸ Ce n'est donc pas à proprement parler une inscription des Voconces de Vaison mais elle a sa place dans ce manuscrit sur Vaison puisque cette ville est une des villes des Voconces, comme le rappelle Fabre de Saint-Véran en se référant à Pline. La citation de cette inscription est écrite en lettres capitales et mise en valeur en étant centrée dans le manuscrit. C'est remarquable parce que le catalogue donné ensuite ne comporte presque aucune transcription en lettres capitales. La transcription *FELIS* est une erreur de l'érudit. Tel qu'elle est insérée dans le texte, cette citation doit être comprise *Felix*, au nominatif, ou *Feli(c)i*s, au génitif. Ce fragment appartenait vraisemblablement à un assez beau monument où la gravure devait être de qualité, parce que Fabre de Saint-Véran a nettement indiqué les abréviations des deux mots suivants qui devaient l'être : en bon lecteur qu'il est, comme il a pris soin dans le manuscrit d'écrire en capitales ce texte et de le centrer, s'il y avait eu un manque ou une haplographie, il l'aurait signalée. Il faut donc plutôt privilégier une étourderie car ce texte est mentionné, *Cat.*, p. 5, nr. 11, correctement: *felix Praef. Vocon.* Cette inscription est perdue. Elle doit être comprise ainsi: -----] *Felix, praef(ec-tus) Vocont(iorum)* [-----.

Le mémoire historique pour l'Antiquité se termine au milieu de la page suivante. Il est suivi par les notes des pages antérieures.

¹⁷ Ce mot a été barré par Fabre de Saint-Véran et remplacé par ailleurs.

¹⁸ *ILN, Die*, 186.

3 Le corpus épigraphique de Fabre de Saint-Véran

Le catalogue des inscriptions est présenté sous une forme raisonnée : successivement les inscriptions religieuses, les inscriptions honorifiques, les inscriptions sépulcrales, on dirait aujourd'hui les épitaphes, et enfin les inscriptions chrétiennes. Il est hiérarchisé et chronologique. La présentation est rationnelle en deux colonnes : une colonne avec la transcription en lettres cursives minuscules de l'inscription et dans la colonne d'à côté, les résolutions d'abréviations. Dans les deux premières pages du catalogue, la transcription se situe à gauche ; dans les suivantes, c'est l'inverse. Figure en haut de la première page du catalogue un titre en latin au-dessus de la colonne de gauche et sa traduction en français au-dessus de la colonne de droite : « Inscriptions anciennes trouvées à Vaison et dans le pays des anciens voconces avec l'explication des sigles ou abréviations antiques mise à côté ». Le titre explicite le dispositif. Le catalogue tient en quatorze pages. Il commence par les inscriptions religieuses : première et deuxième pages, avec quatorze inscriptions différentes, numérotées en chiffres romains de I à VII, à la première page et de VII à XIII à la suivante. Il y a eu une erreur en haut de la deuxième page ou Fabre de Saint-Véran a recommencé à VII. À la troisième page commencent les inscriptions honorifiques qui occupent trois pages. Elles sont numérotées en chiffres romains en recommençant à I jusqu'au numéro V, puis, à partir de la suivante en chiffres arabes, du numéro 6 jusqu'au chiffre 11 dessiné sous la forme de deux hastes qui ressemblent à des chiffres romains de sorte qu'après la numérotation est à nouveau effectuée en chiffres romains jusqu'à la fin de cette série avec le numéro XV. Viennent ensuite les inscriptions funéraires (*sepulchrales profanae*). Elles sont numérotées en chiffres arabes de 1 à 30.

Outre les erreurs, dont il s'est rendu compte en barrant dans son catalogue des doublons, la numérotation de Fabre de Saint-Véran comporte des erreurs et la difficulté de lecture des textes entraîne des difficultés de catégorisation, donc de catalogage. Le catalogue se termine par deux pages d'inscriptions funéraires chrétiennes (*sepulchrales Xn.^{ae}*), contenant neuf numéros en chiffres arabes ou romains sans alternance logique. On peut établir, par comparaison avec ce que l'on sait aujourd'hui, les résultats suivants :

- Total des monuments et inscriptions recueillis : 67 dont 10 chrétiens, soit 57 inscriptions non chrétiennes. Cela correspond, pour le Corpus révisé, à 47 documents :
- 13 inscriptions religieuses ;

- 8 inscriptions honorifiques alors que Fabre de Saint-Véran en mentionne 14 car il y a un faux épigraphique,¹⁹ deux inscriptions qui sont dans les *ILN, Die*,²⁰ deux qui proviennent des fastes Capitolins, mentionnant les consuls qui ont triomphé de peuples parmi lesquels les Voconces en 123 et 122.²¹
- 26 inscriptions funéraires relevées dans le corpus révisé, alors que Fabre de Saint-Véran en donne 30. Il y a en effet, dans l'ordre où elles sont mentionnées par Fabre de Saint-Véran, une inscription romaine d'un Voconce de l'extérieur, un vétérans,²² une inscription provenant de Luc-en-Diois,²³ un faux épigraphique,²⁴ et une inscription provenant d'Apt²⁵ concernant une flaminique de la colonie d'Apt. Ne sont pas comptés les deux doublons dont s'est rendu compte Fabre de Saint-Véran, qui a rectifié en conséquence ses numéros.²⁶

La répartition géographique des provenances illustre l'enracinement local de Fabre de Saint-Véran :

- Pour les inscriptions religieuses, sept proviennent de Vaison (Corpus révisé: 1, 2, 4, 7, 8, 9, 11), cinq du territoire (Séguret [3], Rasteau [6], Crestet [10], Saint-Roman-de-Malegarde [12], Mirabel-aux-Baronnies [13]). Une inscription [5] a été attribuée à Vaison par Fabre de Saint-Véran et Hirschfeld mais est réputée provenir de Roaix selon Allmer qui est aussi le seul à en faire une lecture un peu différente avec une ligne de plus.
- Pour les inscriptions honorifiques, la répartition est la suivante : sept proviennent de Vaison (Corpus révisé : 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20), une du territoire : Malaucène [21]. N'ont pas été comptabilisées les deux provenant des Voconces septentrionaux.
- Pour les épitaphes, vingt-deux proviennent de Vaison (corpus révisé : 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 44, 45, 46, 47). Du territoire, quatre : Buis-les-Baronnies [40], Mirabel-aux-Baronnies [41], Le Barroux [42, 43].

19 L'inscription à Gallien : *CIL* XII 1352.

20 P. 3, nr. II = *ILN, Die*, 20, répétée en p. 9, nr. XV, barré ; p. 5, nr. 11 = *ILN, Die*, 186, le monument fragmentaire mentionnant [---] Felix, préfet des Voconces.

21 P. 5, nr. XIII et XIV.

22 *CIL* VI 2623 = *CIL* XII 153*.

23 *ILN, Die*, 191.

24 *CIL* XII 150*.

25 *ILN, Apt*, 28.

26 P. 10, nr. 26 barré, car le texte a déjà été mentionné p. 8, nr. 14 [= corpus révisé, nr. 34] et nr. 28 barré = p. 7, nr. 7 dans la liste des inscriptions honorifiques : il s'agit du tailleur de pierres D. Sallustius Acceptus dont le monument a été fait par les *opifices lapidarii*.

Au total, Vaison l'emporte nettement avec 46 inscriptions et le territoire 10. Une inscription doit être ajoutée pour l'un ou l'autre (Vaison/Roaix), soit 57 documents. Les localités du territoire sont assez proches de Vaison, et à l'exception d'une [40] provenant de Buis-les-Baronnies, toutes issues de l'extrême ouest et sud de la cité antique, tournées vers la plaine du Rhône ou celle de Carpentras : Buis-les-Baronnies [40], Mirabel-aux-Baronnies [13, 41], Saint-Romain-de-Malegarde [12], Rasteau [6], Séguret [3], Malaucène [21], Le Barroux [42, 43].

4 La méthode de Fabre de Saint-Véran

Diplomatique

Fabre de Saint-Véran a écrit avec des lettres typiques : ses *a*, ses *d*. ou la diphtongue *ae*, qu'il lie. Il utilise le *j* là où il n'y avait en latin que le *i* (« ejus »). Il écrit *nimphis* sans *y* ;²⁷ *acia*, pour *ascia*, pour l'inscription *Cat.*, nr. 23, p. 10.

Fabre de Saint-Véran présente les textes de façon centrée. Il n'y a pas encore de conception de la transcription exigeante permettant d'imaginer la mise en page initiale de l'*ordinatio*. La division des lignes n'est pas formalisée : l'incertitude peut exister quand les monuments ont disparu. Il n'a pas de règle dans l'utilisation des majuscules ou des minuscules, des capitales ou des cursives : il écrit *marti* ou *Marti* ; le *f* de *filius* est souvent *F*²⁸ parfois *f*.²⁹ Il ne donne qu'une inscription en lettres capitales.³⁰ Il écrit les mots abrégés dans l'inscription en les faisant suivre d'un point. C'est le cas de *v. s. l. m.* Il développe les abréviations en regard des textes transcrits. Il ne met pas systématiquement l'initiale des noms propres. Parfois, sa majuscule est simplement la lettre grossie : ainsi p. 2, Augustus. Parfois, il fait commencer tous les mots par une majuscule. Ainsi, la première inscription : *Genio Colegii | Centonariorum*.³¹

Ces remarques témoignent d'une rigueur aléatoire et de la nature même du travail : c'est un manuscrit et l'épigraphe n'est pas encore une science parfaitement établie, normée. Fabre de Saint-Véran est un érudit antiquaire comme beaucoup d'autres. L'inscription du collège des centonaires en est la preuve : il l'a répétée³² dans la caté-

²⁷ P. 2, nnr. 8, 9, 10 [CIL XII 1328, 1329, 1327].

²⁸ Nr. 1, p. 1.

²⁹ Nr. 12, p. 7.

³⁰ Nr. 20, p. 12.

³¹ P. 2, nr. VII.

³² P. 4.

gorie des inscriptions honorifiques, et l'a barrée. Mais à cette page, sa graphie est autre : une belle majuscule cursive pour *Genio*, et les initiales des autres mots en minuscule.

Un autre exemple de répétition existe avec l'épithaphe de D. Salustius Acceptus.³³ Ici, les deux occurrences sont écrites de la même façon. Mais Fabre de Saint-Véran n'a pas respecté jusqu'au bout du texte la mise en page avec changement de ligne : il a écrit « ejus » sur la même ligne que *ob sepulchram* alors qu'il est isolé dans une cinquième et dernière ligne centrée en réalité.³⁴

Apparat critique

Il n'y a pas de description des monuments dans le catalogue. De rares mentions existent dans la correspondance avec Calvet mais elles ne permettent pas d'imaginer la forme du monument. Signalons (p. 7) le nr. 10,³⁵ où il indique que l'inscription est gravée « sur une pierre de taille qui sert d'escalier à la ferme Deliot. »

- Les indications de provenance, lieu de découverte sont rares. À l'exemple *supra*, on peut ajouter : « reperta in cimeterio grazelliven. N. Dominae de grazello propre Malaucène... » ;³⁶ « apud veterem ecclesiam, circa medium campanilis ex parte orientis » ;³⁷ « in horto de so. Romain in agro dicto Lebersano ». ³⁸ Ou bien encore le, monument fragmentaire de (?) Titus Iulius Pothinus, un citoyen romain, sévir augustal.³⁹ Actuellement visible en remploi dans l'Hôtel du Beffroi, dans la ville haute, il était, indique Fabre de Saint-Véran « in muro palatii vasion. Ex parte Boreae. » Pour vague qu'elle soit, l'indication de palais, qui a été écrite au-dessus du mot « *Episcopii* » barré, localise le remploi dans la ville haute où il se trouve encore.
- La date de découverte n'est pas indiquée, sauf exception : une seule inscription comporte une date absolue de découverte, la troisième inscription honorifique, celle de L. Apronius Chrysomallus, « repertam vasion 1639 ». Dans d'autres cas, Fabre de Saint-Véran donne une indication relative. Par exemple : « reperta viginti abhinc annis Vasion... » pour la dédicace votive

33 P. 4, nr. 7 = nr. 26 p. 11.

34 Avignon, Musée Calvet.

35 *CIL* XII 1485, borne d'enclos funéraire.

36 P. 5, nr. 12.

37 P. 7, nr. 8.

38 P. 8, nr. 15.

39 Nr. 9, p. 5 ; *CIL* XII 1367.

aux *Matres* par « Cassius Mansuetus et fratres ». ⁴⁰ Le manuscrit ayant été composé entre 1784 et 1792, l'inscription aurait été découverte dans la décennie 1760 ou au tout début de la suivante.

- Le lieu de conservation est l'objet de plus d'attention, surtout lorsque Fabre de Saint-Véran a été témoin de changements. Ainsi, après avoir été conservé à l'évêché, le monument a disparu par destruction : « antea in episcopio, deinde ad condendum libertatis, Signum perperam destructum » ⁴¹.
- Les dimensions ne sont jamais indiquées.

5 Les apports de Fabre de Saint-Véran : étude de cas

Cinq cas, désignés par leur référence au *CIL* XII, illustreront ces apports dans l'établissement du texte.

- Parmi les inscriptions religieuses, la dédicace votive aux *Matres* par Catus Mansuetus et ses frères, ⁴² provenant du cimetière Saint-Quentin a été perdue depuis sa découverte. C'est la leçon de Fabre de Saint-Véran qui a été retenue dans le *CIL*, jusque dans la présentation formelle à peu près centrée des quatre lignes. Un siècle après, Allmer ⁴³ mentionne une inscription fragmentaire avec plusieurs lignes et mots identiques à l'inscription mentionnée par Fabre de Saint-Véran mais qui aurait été découverte à Roaix, « il y a environ quinze ans, en creusant le sol pour établir les fondations » d'une usine. ⁴⁴ La question est de savoir si ce sont deux inscriptions distinctes ou la même. Le lieu de découverte et l'incomplétude du monument signalé par Allmer laissent penser à un remploi. L'identité de mots sur trois lignes différentes présentées de façon identique dans les deux cas, selon un assemblage inconnu ailleurs dans la cité et la province (*Mansuetus ; fratres ; uotum*) suggèrent l'identité des monuments, le siècle séparant les deux découvertes pouvant permettre d'expliquer son errance. À l'époque de Fabre de Saint-Véran, le monument *periiit* : cela signifie d'abord qu'il est perdu, non qu'il a été détruit, autre sens du verbe mais non son premier. Ces raisons incitent à confondre les deux textes et à

⁴⁰ *CIL* XII 1305.

⁴¹ P. 9, nr. 18.

⁴² *CIL* XII 1305, Vaison = *Cat.*, nr. V, p. 1.

⁴³ *RÉp.*, II, nr. 51, octobre-décembre 1880, 388, nr. 733.

⁴⁴ D'où, *ILGN*, 203, Roaix, qui date la découverte en 1873.

placer dans le corpus révisé cette inscription à Vaison, comme dans le *CIL*, en ajoutant les références ultérieures.⁴⁵

- Le monument fragmentaire de [---] Bellica, une citoyenne romaine, flaminique de Livie divinisée⁴⁶ illustre la sagacité et les limites du travail de Fabre de Saint-Véran. Celui-ci est le premier à avoir rapproché deux fragments trouvés à des époques différentes dans des lieux différents (Vaison près de l'Ouvève et territoire de la cité). Son lemme indique en effet que la première partie de l'inscription se trouve dans la maison de M. de Vérone : « *pars prima apud villam d. Verone* » et la seconde près d'un puits de M. Boulard (?) dans un champ : « *secunda propre puteum d. Boulard in agro ausonico* ». Il traduit « à Ellica prêtresse de Livie épouse d'Auguste. » Mais il donne (en latin comme en français) le texte sur deux lignes sans qu'on puisse deviner à la lecture que chacune des lignes correspond en réalité à un des blocs, côte à côte, d'un bandeau. Il ne dit pas comment elles se positionnent l'une par rapport à l'autre. Parce qu'elles existent encore, ces deux parties prouvent que l'inscription était gravée sur une seule ligne, que les deux parties sont coupées verticalement et non horizontalement, auquel cas il y aurait eu deux lignes.
- Pour l'épithaphe fragmentaire de [---]sius Diadumenus, un citoyen romain, sévir augustal, perdue,⁴⁷ Fabre de Saint-Véran transcrit au datif les deux premiers mots qui ne sont pas abrégés (*---sio Diadumeno*), suivis de quatre hastes entourées de ce qui pourrait être pris comme des parenthèses mais est en réalité la première et la sixième hastes plus hautes comme il était de coutume dans la gravure du chiffre six pour le sévirat. Dans la colonne de gauche de la page, il développe « *seviro* ». Il a donc bien lu le texte, sa transcription est au plus près de la gravure. Pour la dernière lettre lisible, un A qu'il écrit en majuscule capitale, il développe, à gauche, à la suite de « *seviro* », « *attius* ». Au-dessous, le commentaire est peu lisible car l'encre de l'inscription XIII de la page précédente a traversé le papier : « *supplendum fecit vel posuit*. » Fabre de Saint-Véran semble comprendre qu'A(ttius) a fait ou posé. Il n'en est rien. Le monument perdu et fragmentaire ne permet pas de déterminer la nature de l'inscription.
- Le cas de l'épithaphe d'Aurelius Maximus, un citoyen romain, par ses parents anonymes⁴⁸ est enrichi par la correspondance

⁴⁵ Allmer, *RÉp.* 1880 ; *ILGN* 203.

⁴⁶ *CIL* XII 1361, Vaison = *Cat.*, nr. 10, p. 5.

⁴⁷ *CIL* XII 1364, Vaison = *Cat.*, nr. 4, p. 6.

⁴⁸ *CIL* XII 1381, Vaison = *Cat.*, nr. 18, p. 9.

avec Calvet. Dans une lettre à celui-ci datée du 21 vendémiaire an VI (1798), Fabre de Saint-Véran indique que le monument ne se trouve plus dans le jardin de l'évêché à Vaison et dans son *Cat.*, qu'elle a été détruite pour servir de fondation (?) à une statue de la Liberté (« *deinde ad condendum Libertatis signum* »). Une partie du monument a été retrouvée en août 2019 dans la cathédrale de la ville haute de Vaison, retaillée en corniche, avec le début de sept lignes.⁴⁹ Fabre de Saint-Véran n'a pas mentionné *D. M.* et la redécouverte permet de constater que sa mise en page est inexacte aux deux dernières lignes qu'il présente ainsi : *mater sepultur|ae tradiderunt*. Moreau de Véronne, qui a vu la pierre, écrit aux lignes 7-8: *sepul|turae*, et Dumont, qui l'a vue aussi, fait la même coupure mais réduit la diphtongue *ae* en *e*. Pour la dernière ligne, Hirschfeld coupe le verbe en deux, *tradi|de|runt*, et ainsi donne neuf lignes. Cette coupure ne change que le nombre de lignes. Fabre de Saint-Véran avait bien lu le texte mais sans respecter la coupure *sepul|turae*. Quoiqu'il ait omis la mention *D. M.*, il a classé cette inscription dans les épitaphes, à bon escient.

- À Malaucène, une inscription fragmentaire mentionne, dans cet ordre sur trois lignes, M. Calpurnius Tutor, *praefectus*.⁵⁰ La quatrième ligne porte F. O. selon Fabre de Saint-Véran qui a eu connaissance de cette pierre par quelqu'un de peu sûr (« *a viro parum experto descripta* » indique-t-il en commentaire). Il développe *fori neronis*, suivi par Hirschfeld, qui indique en note une proposition de Mommsen : *EQuitum*, abréviation plus conforme au titre de *praefectus*. Héron de Villefosse⁵¹ propose *fl(uminis) O(uidis)*, qui est le nom de l'Ouvèze. Les deux propositions pour F. O. ont l'avantage de coller à ce que la tradition manuscrite lit mais sont sans parallèle ainsi abrégées en fin d'une inscription, même si elles ont un sens ingénieux chacune. Nous suivons la proposition de Mommsen, *EQ*, logique et compatible avec un monument incomplet. En effet, lacunaire, le bas d'un E qui a perdu sa barre horizontale inférieure fait voir un F et la perte de la queue d'un Q le transforme en O. La lecture de Fabre de Saint-Véran n'est pas fautive en soi mais relativement : elle manque de sens et de logique dans le contexte statuaire et de l'état civil.

⁴⁹ Cette redécouverte sera mentionnée dans le *Bilan scientifique régional, DRAC, Provence-Alpes-Côte d'Azur, 2019*. À paraître.

⁵⁰ *CIL* XII 1359 = *Cat.*, nr. 12, p. 5.

⁵¹ Héron de Villefosse 1900.

- Pour l'inscription *CIL* XII 1428,⁵² Fabre de Saint-Véran lit *D. M. | C. Marciano | Gae. Pit.ini|as colibert.* Le commentaire est peu lisible : « *per legenda videtur sigla quae sequitur.* » À la ligne 2, c'est sa lecture qu'à juste raison Hirschfeld a suivie et que nous suivons⁵³ alors que nombre de chercheurs ont proposé de voir depuis, à la place du M initial du nom unique de pérégrin, *Marcianus, IVL* en identifiant un espace entre les hastes et les hampes obliques et en estimant que la haste de droite pouvait être un L ayant une barre horizontale inférieure très courte. Ce faisant, ces chercheurs n'amélioreraient pas la compréhension du texte puisqu'ils introduisaient un citoyen romain (*C. Iul.*). À la ligne 3, globalement la lecture de Fabre de Saint-Véran est bonne et la proposition de Hirschfeld (*QVAE PITEM*) ne tient pas. Malheureusement, Fabre de Saint-Véran développe « *agapitinius colibertus* », sans logique avec sa lecture car il attache les premières lettres de la ligne au début du nom alors qu'il a mis un point de séparation et une espace dans son catalogue et un P majuscule. Il ne faut pas tenir compte de son commentaire fautif mais confronter le monument avec sa transcription en minuscule du texte pour constater que celle-ci est exacte.

Terminons par un étonnement : l'absence de l'épithaphe fragmentaire d'une épouse anonyme par M. Valerius Paulinus, un citoyen romain, *iugarius*.⁵⁴ Pourtant découvert, en 1658, à Vaison, non loin de Saint-Véran, « *propre villa d. Fazende* »,⁵⁵ ce monument est inconnu de Fabre de Saint-Véran. Ni Hirschfeld ni Sautel ne l'ont vu de leurs yeux. Ils se contentent de suivre Suarès. Ce monument est conservé actuellement en remploi dans le mur nord d'une ferme située dans le territoire rural de rive gauche de l'Ouvèze, de Vaison, au quartier de Saint-Véran, lieu-dit La Fazaine d'Ollonne, qui conserve la trace du nom mentionné par Suarès.⁵⁶ Il est vrai que sa lecture n'est pas immédiate. La ligne 2 est fautive dans le *CIL* : *Eucar[p]us uxor[i]* : cet exemple de disparition-réapparition montre la difficulté de l'enquête épigraphique.

⁵² *Cat.*, nr. 16, p. 8.

⁵³ Le monument et l'inscription ont fait l'objet d'une attention répétée et de l'autopsie par plusieurs à deux reprises dans les réserves du Musée Calvet en 2017.

⁵⁴ *CIL* XII 1462.

⁵⁵ J.-M. de Suarès, *Città del Vaticano, Biblioteca Apostolica Vaticana*, Vat. lat. 9141, f. 29.

⁵⁶ Autopsie en 2014.

6 Conclusion

Le catalogue épigraphique qui suit et complète le mémoire historique de Vaison par Fabre de Saint-Véran, incomplet et imparfait, n'est cependant pas négligeable. Le manuscrit n'a jamais été publié et doit être considéré comme un travail préparatoire. La composition typographique pour l'imprimer l'aurait formellement transformé. Les défauts relevés comme l'absence de rigueur dans l'utilisation des majuscules, minuscules, lettres capitales, lettres cursives auraient été corrigés pour unifier la présentation. Les erreurs dans la mise en page des inscriptions, les changements de lignes, ne sont pas nombreux. Quoique sans dessin - mais il n'y en a presque pas non plus dans les inscriptions recueillies par Suarès ou ceux qui lui fournissent des textes -,⁵⁷ le ms. 556 complété de la correspondance avec Calvet est précieux : par l'historiographie des monuments voire leurs pérégrinations à son époque, qui est charnière car il a vécu la Révolution et a été le témoin de dégradations et de pertes ; par l'état de conservation, avec des lectures parfois difficiles mais sûres. S'il ne pense pas à toutes les possibilités de restitutions, beaucoup de celles qu'il propose, des rapprochements aussi sont recevables. On y sent deux soucis naissants : celui de l'autopsie du monument et celui de la préservation et de la conservation. Il a fait abriter des monuments qu'il avait vu se dégrader, il s'est plaint et désolé des dégradations opérées de son temps, il a bien eu conscience de l'importance des copies multiples qui sont des garanties contre l'oubli. Les deux limites sont l'absence de description physique précise, et celle des lieux et date de découverte. Pour le reste, les vérifications et comparaisons montrent que Fabre de Saint-Véran est fiable.

Abréviations

| | |
|-------------|---|
| <i>AE</i> | <i>L'Année épigraphique</i> . Paris, 1888- |
| <i>CIL</i> | <i>Corpus inscriptionum Latinarum</i> . Berolini, 1863 |
| <i>CRAI</i> | <i>Comptes rendus de l'Académie des inscriptions et Belles lettres</i> . Paris, 1857- |
| <i>ILGN</i> | <i>Inscriptions latines de Gaule (Narbonnaise)</i> , ed. É. Espérandieu. Paris, 1929 |
| <i>ILN</i> | <i>Inscriptions latines de Narbonnaise</i> . Paris, 1985- |
| <i>RÉp.</i> | <i>Revue épigraphique du Midi de la France</i> . Vienne, 1878-1898 |

⁵⁷ Voir la contribution de B. Rémy.

Bibliographie

- Durand, I. (2001). *La conservation des monuments antiques. Arles, Nîmes, Orange et Vienne au XIXe siècle*. Rennes.
- Foissy-Aufrère, M.-P. (1992). « Esprit Calvet, amateur, “ savant antiquaire ” et fondateur de musée, 1728-1210 ». Laurens, Pomian 1992, 135-43.
- Héron de Villefosse, A. (1900). « Note sur le *praefectus fluminis Ovidis* ». *CRAI*, 44-5, 458-61.
- Laurens, A.-F. ; Pomian, K. (textes réunis par) (1992). *L'anticomanie. La collection d'antiquités aux XVIII^e et XIX^e s.* Paris.
- Rossignol, B. (1789-90). *Manuscrit 601*. Médiathèque d'Arles.
- Thomas, B. (2002). « Un bibliothécaire aux champs : les promenades archéologiques de l'abbé de Saint-Véran à Vaison à la fin du XVIII^e siècle ». *Mémoires de l'Académie de Vaucluse*, 9ème série, 1, 33-55.